Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 18 Moharem 1443
27 Août 2021

N° 73

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1968**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1970**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1973**
Homologation de résolutions **1974**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1974**
Convocations
Sociétés anonymes **1980**
Autres sociétés **1982**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Décisions ordinaires

Société coopérative maritime de consommation

"COOPMAC"

Société anonyme

Capital social : 1500000000 dt

Route Gabès km 1.5 Sfax

RC : B172941997

CF : 0003756 D

D'après le procès-verbal rédigé le jour de l'assemblée générale réunie le 10/7/2021 à route Soukra km 1.5 Sfax, enregistré au service des recettes des finances Sfax le 15/7/2021, reçu n°MO04102, enregistrement n°21803825, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises à Sfax en date du 20/8/2021 sous le n°2012175641, en présence des propriétaires des actions à savoir Mansour Ezzedine, Hamdi Ezzedine, Monia Khadri, Manar Gammoudi, Hafedh Zenidine et Jawida Trabolsi, du commissaire aux comptes Abdessatar Kharaa, des deux avocats Lotfi Ben Krayem et Lamia Jawa, du notaire Nourhen Haj Taieb, et en présence de Fawzi Gammoudi et Hafedh Zenedine en qualité d'examinateurs, est décidé ce qui suit :

- L'acceptation de la démission du président du conseil d'administration Mansour Ezzedine.

- L'élection de Jawida Trabolsi, Monia Khadri et Monjia Hadhri comme nouveaux membres du conseil d'administration, en accordant chacun mensuellement une somme d'argent fixée à deux mille dinars, et de Jawida Trabolsi comme président du conseil d'administration méritant mensuellement outre l'indemnité de présence un montant de mille dinars.

- L'approbation des états financiers pour les années 2019 et 2020.

- L'approbation du rapport de gestion des années 2019 et 2020.

- L'approbation des deux rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour les années 2019 et 2020.

- Octroi du quitus au président du conseil d'administration pour les années 2017-2018-2019-2020, ainsi qu'aux membres du conseil d'administration pour toute période d'exercice.

- La résolution des problématiques relatives au registre de commerce de la société.

- La permission au président du conseil d'administration d'ouvrir en son nom un compte bancaire et de le réserver comme un compte spécial pour la société jusqu'à la résolution des problématiques liées un compte bancaire de la société.

- L'abstraction de partager les bénéfices relatifs à l'année 2020 et les reportés pour les années prochaines. Les montants reçus par quelques actionnaires pendant l'année 2020 sont considérés comme avances pour les bénéfices pouvant être réalisés à la fin de l'année 2021.

2021402030SANB2

Augmentation du capital

SINGAPORE TUNISIAN INVESTMENT COMPANY DOUZ "STIC DOUZ"

Société Anonyme

Au capital social de 15 000 000 D

Siège social : Hôtel The Résidence Les Côtes de Carthage 2070 La Marsa

Identifiant Unique : 1152579/R

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 3 août 2021 sous le n°21504829, quittance n°6395, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant égal à quinze millions (15 000 000) Dinars et ce, par compensation de créances et de comptes courant associés et l'émission de 1 500 000 actions nominatives nouvelles de 10 Dinars chacune entièrement libérées et de modifier corrélativement l'article 6 des statuts. Un exemplaire du procès-verbal, de la déclaration de souscription et de versement, de la liste des souscripteurs et de l'état des versements et du certificat du conseil d'administration approuvé par le commissaire aux comptes ont été déposés au Registre National des Entreprises le 19 août 2021 sous le n°202174747.

2021402127SANB2

Augmentation de capital

Notice destinée à l'information du public

Conformément aux dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Dénomination : Société ABV TUNISIE SA.

Forme : Société Anonyme.

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi Immeuble Maghrebia BP 66-1080Tunis.

Objet social : Toutes opérations commerciales, financières ou industrielles afférentes au développement de l'hôtellerie, Vente, location et exploitation d'hôtel et de tous établissements à caractère touristique.

Capital social : 29 000 000 dinars.

Durée : 99 ans.

Matricule fiscal / Identifiant Unique : 0345824Y.

Dépôt légal : une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/6/2021

enregistrée à la Recette des finances Charguia Tunis le 30/7/2021 sous le n°21506268, quittance n°M077729 a été déposée au Registre National des Entreprises où toute personne peut en prendre communication.

Modalités de l'Augmentation : l'Assemblée Générale de la société décide d'augmenter le capital social de la société de la somme de 15 000 000 dinars pour le porter de 29 000 000 dinars à 44 000 000 dinars par la création de 300 000 actions nouvelles de 50 dinars chacune à souscrire par les actionnaires et à libérer en intégralité à la souscription.

Banque dépositaire : Les fonds provenant de la souscription sont versés au compte Indisponible n° TN59 0130 1029 1192 0014 9391 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank "ATB", Agence Hammamet.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription Intégrale avant expiration du délai de souscription.

2021402129SANB2

Notice d'augmentation de capital

SAFE FLIGHT ACADEMY

MF : 000MA1158334 X

Identifiant Unique : 1158334 X

Affiliation CNSS : 320379-85

Dénomination : SAFE FLIGHT ACADEMY.

Forme Juridique : Société anonyme.

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardin 1002 Tunis.

Objet social : la formation de pilotes, de mécaniciens, de stewards et d'hôtesses.

Durée : 99 ans.

Capital : le capital social est fixé à 4.050.000 Dinars divisé en 405.000 actions nominatives de 10 Dinars chacune libérées totalement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2021 a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.500.000 dinars pour le porter à 5.550.000 Dinars par la création de 150.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'écarter le droit préférentiel de souscription et de réserver cette augmentation à trois actionnaires.

Dépôt provisoire : Au service commercial et administrative du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sis au Registre National de Entreprises à Tunis le 20 Août 2021 sous le n°AC011022021.

Conditions de participation aux assemblées générales :

- Les actionnaires ayant libéré les versements exigibles ou leurs représentants légaux.

- Une action une voix.

Répartition des résultats, constitution de réserve et répartition du boni de liquidation :

- 5% pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le 1/10 du capital social.

- Sur l'excédant disponible, l'assemblée générale ordinaire pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, prélever toute somme qu'elle jugera convenable pour être portée à plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, pour être distribuée sous forme de dividendes ou pour être reportée sur l'exercice suivant :

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai.

Dépôt des fonds provenant de la souscription :

Dans un compte Indisponible ouvert au nom de la Société auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis Agence 51- sous le n°08 003 000513 11380 80.

Lieu de réunion : le siège social sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis.

2021402132SANB2

Société Immobilière et Touristique de Tabarka

Hôtel Morjane

SA au capital de 4 523 660 dinars

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït - 1002 Tunis

Identifiant unique au Registre National des Entreprises 0007495T

N° Affiliation CNSS : 00035205 - 91

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2021, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela - Tunis le 4 août 2021 sous n°21802370, Quittance n°47455, déposée au Registre National des Entreprises le 12 août 2021, sous le n°202172099, il a été décidé :

- D'approuver les états financiers arrêtés au 31/12/2020

- Nommer les administrateurs pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Quittance n°49086, déposé au Registre National des Entreprises le 18/8/2021 sous le n°202174527, il a été décidé de :

- Elire Mme Fatma Bouricha en qualité de Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022,

- Nommer Mr Imed Bougoffa en qualité de Directeur Général de la société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

2021402135SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'un cogérant et d'un commissaire aux comptes

Société SOTAM

SARL au capital de 1.000.000 D

Siège social : Route de Ben Arous Km 11 - Morneg

RC : 0707452C

M.F : 0707452C/N/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, en date du 15 mars 2021, enregistré à la recette des finances de Morneg sous le numéro 21701502 quittance n°M024427 du 22 avril 2021, et déposé en double exemplaires auprès du Registre National des Entreprises en date du 8 juillet 2021 sous le numéro 2021F67603373, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de Monsieur Bilel Hachicha cogérant de la société SOTAM pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus;

- Nomination de la société PROWAY CONSULTING représentée par Monsieur Walid Ammous, société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables, commissaire aux comptes de la société SOTAM pour les années 2019, 2020 et 2021.

2021R02165SRLB2

SOCIETE POWER MOTORS

SARL au capital de 1.850.000 D

R.N.E : 1087814P

Siège social : Avenue du Japon, Immeuble Monaco 3ème étage 1073 Montplaisir

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenu le 6/8/2021, enregistré à la recette des finances Montplaisir le 17/8/2021, quittance n°M057985, enregistrement n°21804074 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/8/2021 sous le numéro 202175871 il a été décidé :

- L'approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- De donner quitus entier, définitif et sans réserves au gérant pour la gestion de 2020.

- Le renouvellement du mandat du gérant Mr Walid Kassraoui pour trois années commençant le 01/8/2021.

2021R02169SRLB2

Société ELBA TUNISIE

SARL au capital de 15.000 dinars

Siège social : Rue de Teboursek Djebel Elkhaoui Gammarth

La Marsa - Tunis

MF : 12310/B

Suivant procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 30 juin 2021 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 5 Août 2021 sous le n°21704305, quittance n°68210 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 16 Août 2021 sous le n°202172430, il a été décidé d'approuver le projet traité de fusion-absorption daté du 1er Juin 2021 de la société ELBA TUNISIE par la société Hamelin et donne tous les pouvoirs à la gérante Mme Janni Skeldal JORGENSEN pour la réalisation de l'opération de fusion-absorption.

Les créanciers de la société Elba Tunisie sont invités à remettre leurs titres de créances au siège de la société Hamelin sis Zone Industrielle Pôle de compétitivité de Sousse - 4030 Enfidha dans un délai de trente jours à partir de la date de parution du présent avis au Journal Officiel.

2021402124SRLB2

SOCIETE HAMELIN

SARL au capital de 14.582.000 D

Siège social : Zone Industrielle Pôle de compétitivité de Sousse - 4030 Enfidha

MF : 1558305/S

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2021 enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 02 août 2021 sous le n°21701007 quittance n°M028924 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises 16 Août 2021 sous le n°202172425, il a été décidé d'approuver le projet de traité de fusion-absorption daté du 1er Juin 2021 de la société ELBA TUNISIE par la société HAMELIN et donne tous pouvoirs à la Gérante Mme Janni Skeldal JORGENSEN pour la réalisation définitive de l'opération de fusion-absorption.

Les créanciers de la société Elba Tunisie sont invités à remettre leurs titres de créances au siège de la société Hamelin sis à la Zone Industrielle Pôle de compétitivité de Sousse - 4030 Enfidha dans un délai de trente jours à partir de la date de la parution du présent avis au Journal Officiel.

2021402125SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Béja le 12/8/2021 quittance n°M033739 enregistrement n°21204043 Mr Mustapha Ben Ibrahim Mhissen a vendu à Mr Abderrahmen Ben Khaled

Badira Balti la totalité du fonds de commerce exploité pour vente de fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Béja El Mostakbel - Béja.

Toutes oppositions seront déposées chez l'avocat Maître Hichem Saidi à son bureau au centre commercial Hannibal n°22 Béja pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 19/8/2021.

2021T00817FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 4/8/2021 et enregistré à la recette des finances de Nabeul le 9/8/2021, quittance n°M046250, enregistrement n°21202464, la société MARIA, SARL, au capital de 20 000DT, siège social : av. Habib Bourguiba Nabeul, R.C n°B51253362017, I.U n°1544558Q, représentée par Monsieur Firas Ben Rabeh, a vendu à la société ZAHER ET FILS GOLD, SARL, au capital de 50 000DT, siège social : 62 Sidi Jbeli Ariana, R.C n°B01146302021, I.U n°1719020C représentée par Monsieur Zaher Ben Khlifa, la totalité du fonds de commerce constituant une boutique de vente de vêtements (prêt-à-porter) et pour exercer tout commerce, sis et exploité au 143 av Habib Bourguiba Nabeul.

Toutes les oppositions seront acceptées auprès du Cabinet de la rédactrice du contrat de vente maître Bochra Kouch sis à 2 rue Mongi Bali Nabeul dans les 20 jours à partir de la date de publication au JORT.

Cet avis est publié au journal «la Presse de Tunisie» le 18/8/2021 sous n°2100235.

2021T00818FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP, en date du 11/8/2021, enregistré à la recette des finances de Raoued le 12/8/2021, quittance numéro M058991, enregistrement n°21202824.

Mohamed Romdhani, titulaire de la C.I.N. n°07261162 délivrée le 25/10/2016, demeurant à Résidence Chikhaoui Lotissement 8 Riadh El Andalous Ariana.

A cédé la totalité du fonds de commerce (café catégorie 1) non enregistré au registre national des entreprises, MF numéro 1226851/W, avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au 77 Avenue Jaafar Klm 5 route de Raoued Ariana.

A Mr Youssef Adda, titulaire de la CIN n°07479127 délivrée le 16/8/2014, demeurant à 04 rue Mehdaoui Borj Louzir Ariana.

Les oppositions auront lieu dans les lieux d'exploitation du fonds de commerce, sis au n°77 Avenue Jaafar Klm 5 Route de Raoued Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

La parution du présent avis est faite au journal الشروق du 19/8/2021.

2021T00819FCCC2

Partenariat d'un fonds de commerce

Suivant un acte de Partenariat s.s.p, enregistré à la recette des finances rue du Sahel Tunis le 18/02/2021, Quittance M009650 /enregistrement n°21200395, Mme. Dalanda Ben Hammuda Bader (CIN n°00876741) en sa qualité de propriétaire du fonds de commerce consistant en un café Type 1, connu sous le nom «CAFE OMAR» Identifiant Unique n° MF 1280368/W, situé au n°25 avenue 13 Août Wardia1 Tunis, s'est associé dans l'exploitation du dit Fonds, avec M. Abdejlil Aati (CIN n°00783721), ce contrat de Partenariat ne sera résilié que d'un commun accord des deux parties.

Le présent avis est paru au quotidien "Echourouk" du 20/8/2021. Les oppositions se feront durant le délai légal à l'adresse de Maître Larbi Bilel, avocat en cassation, n°2 bis rue Pierre DE COUBERTIN, étage 1, bureau 10, Tunis.

2021T00822FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé dont la légalisation des signatures porte la date du 12/7/2021, enregistré à la recette des finances d'El Mourouj en date du 12/8/2021 Quittance n°M043620 Enregistrement n°21203122 Monsieur Riadh Sokrafi vend à Madame Afef Bouers et Monsieur Saad Lmourou à part égale la totalité du fonds de commerce enregistré au registre national des sociétés Identifiant n°1137148G consistant en un local destiné à la vente en détail des produits alimentaires générales exploité au local commercial sis au 6 Rue El Médina El Mounaouara El Mourouj 3 Ben Arous 2074.

Le prix de vente a été consigné entre les mains de Maître Walid Kanzoul à son étude sis au 02 Rue de Sfax étage 02 bureau 10 par un chèque bancaire.

Toutes les oppositions éventuelles se feront entre ses mains à l'adresse sus-indiquée dans un délai ne dépassant pas les vingt (20) jours à partir de la date de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk" n°10941 du 20/8/2021 et le "Quotidien" n°6267 du 20/8/2021.

2021R02166FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par les deux notaires à Bizerte : Maître Chbeb Sofien et Maître Dridi Mohamed en date de 7/8/2021.

Par lequel Mr Ben Messaoud Bachar a cédé à titre de donation à sa mère Habiba Filou le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux "boulangerie" situé à 52 rue Salah Ben Ali Bizerte. Et toute opposition se fait à l'adresse du donataire et il a été paru au journal le Quotidien le 21 août 2021.

2021R02168FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances à Monastir le 17/8/2021 sous le n° de quittance M041601 d'enregistrement 21204456 Mme Kaouther Lansari C.I.N n°04189023 a vendu la totalité du fonds de commerce sis à la rue Ibn Jazzar Skanes Monastir (Vente garderie scolaire) à Monsieur Bilel Saidi C.I.N n°06783893.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours après publication au JORT Chez le bureau de maître Kamel Ben Othmen avocat à Monastir rue Abdallah Farhat Sidi Ameur 5061.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 18 Août 2021.

2021S00904FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Monsieur Hédi Ben Mansour Mehrez titulaire de la carte d'identité nationale n°03833282 résident à l'avenue Iben Sina Eljem déclare avoir vendu tout le fonds de commerce destiné à la vente des légumes et des fruits sis à la Rue Habib Bourguiba à Eljem suite au contrat rédigé le 30/7/2021 enregistré à la recette des finances le 9/8/2021 quittance n°M032360 à Monsieur Sami Ben Taib Mrabet titulaire de la carte d'identité nationale n°11815228 résident à Sidi Bouhlel Souassi Mahdia.

Toutes les oppositions doivent être adressées au bureau de l'avocat maître Bouamoud Hayet Rue Taib Mhiri immeuble Julious Eljem et ceci dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2021S00908FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 27/4/2021 enregistré à la recette des finances Kalet Landalous, le 31/5/2021 quittance M016868 enregistrement n°21200746, Société Mabrouk Diffusion (RNE n°0046884W), a cédé à Banque Zitouna (RNE n°1120822H) pour le compte de Société Joliesse de Commerce (RNE n°05143028), la totalité du fonds de commerce consistant au commerce des chaussures et dérivés sis à n°B33 au complexe commercial Tunis City à Tunis, avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains du Maître Hassene Abid, Imm. El Manar bloc C 1er étage n°4 Sfax 3000, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux "le Quotidien et Echourouk" en date du 22 août 2021.

2021X00942FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location de fonds de commerce enregistré à la recette des finances Midoun le 25/6/2021 quittance n°M032608 sous numéro 21101991, monsieur Omar Elmokhar Essghaier a cédé à la société Esaghaier de services Informatiques MF : N°1728350VDM000 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et financiers sis à l'avenue Farhat Hached Midoun Djerba dont l'exploitation vente et réparation des matériels Informatique et bureautique.

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk en date du 18/8/2021.

Les objections sont acceptées au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

2021X00944FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, en date du 3/8/2021, enregistré à la recette des finances Abou Alkacem Achchebbi Sfax, sous n°21203087 et la quittance n°M074088, le 17/8/2021.

Mme Rim Bent Rafik Guintara a vendu la totalité de son fonds de commerce pour JARDIN D'ENFANT, CRECHES, ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, ET DISPENSE DE COURS PARTICULIERS, appelé «FARAH», au deux locaux sis à la route de Gabès km 9 quartier nouvelle Tina Rez-de-chaussée n°371 et n°384 Sfax à Mr Mohamed Hédi Ben Samir Kossentini.

Toutes oppositions doivent être déposées chez Mr Mohamed Hédi Ben Samir Kossentini au locaux sis route de Gabès km 9 quartier nouvelle Tina Rez-de-chaussée n°371 et n°384 Sfax.

Cette annonce est publiée au journal "Achourouk" le 20/8/2021.

2021X00947FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 28 juillet 2021, enregistré à la recette des finances de Menzeh 6 le 09 août 2021 sous le n°21204871 Quittance n°MO78084, Mr Hatem Jemai, demeurant à 3 Boulevard ifriquia, Menzah 5, a vendu la totalité du fonds de commerce sis à 3 Boulevard ifriquia, Menzah 5, destiné à toutes sortes d'activités commerciales à Mr Ahmed Sallemi demeurant au 48 rue Mohamed Chaaben Ennaser 2 Ariana.

Toute opposition doit être signifiée au cabinet de Maître Nedra Belal, Avocat au 70 rue Kamel Atatürk 1er étage A2 dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 23 août 2021.

2021402131FCCC2

Location gérance libre

Location gérance libre de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 9/8/2021, enregistré à la recette des finances le 18/8/2021 quittance n°M010495 n° d'enregistrement 21300388, Mr Soufiene Nemri a loué et cédé en gérance libre son fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba n°237 Ghomrassen - Tatouine, avec tous ses éléments corporels et incorporels qui sera destiné à la vente de pizza et fast-food à Mr Haithem Guedidi pour une durée d'un an allant du 20/7/2021 au 19/7/2022 renouvelable.

Durant toute la période de la gérance le locataire gérant sera tenu pour responsable de toutes les impositions, dettes et autres se rattachant à son exploitation du dit fonds de commerce.

Les commerçants, fournisseurs, administrations, établissements ou autres sont appelés à traiter avec lui à ce titre.

Le présent avis a également été publié au quotidien Essahafa du 21/8/2021.

2021T00821FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/8/2021 et enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 11/8/2021 reçu n°21301761 enregistrement n°M056407 madame Marwa Trigui demeurant à route Mharza km 2 Zankit kriaa Sfax a loué à monsieur Mohamed Chadli Drira demeurant à halk lweid n°70 Gremda Sfax la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route l'Afran km 4 Sfax destiné à la vente des Poulaillers avec tous ses éléments matériels et moraux pour une durée d'un an.

Une annonce de cette location a été publiée au quotidien Assabah le 20/8/2021.

2021X00943FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Midoun le 23/4/2021 quittance n°M023947 sous numéro 21301358, monsieur Riadh Ben Marzoug carte d'identité nationale n°04797391 a loué à la société restauration voyage en asie MF n°1496646TAM000 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et financiers sis à rue Sidi Ben Issa Midoun Djerba dont l'exploitation restaurant.

Cette annonce a été publiée au journal Al chourouk en date du 18/8/2021.

Les objections sont acceptées au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2021X00945FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 29/7/2021 quittance n°066294 enregistrement n°21304144, Mr Ben Djemaii a loué pour une durée de cinq années commençant le 01/7/2021, la totalité du fonds de commerce sis au 17 rue Imam Abou Hanifa la Marsa, à la société MAMLOUK REAL ESTATE COMPANY-SARL, MF : 1731088A, siège social sis au 17 rue Imam Abou Hanifa la Marsa. Les oppositions se feront à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée dans les délais légaux.

Cette annonce est parue aux journaux Achourouk et Quotidien du 24/8/2021.

2021402134FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Centre de Sport de Kairouan.

Objet : Sportif.

But : Développer le sport de Karaté Kyokusinkai et les arts martiaux.

Siège : Salle Couverte de l'école privée el Abakira Route Haffouz.

Correspondance : N°1212 du 3/8/2021.

Président : Intissar Kouka.

Vice-Président : Abdelouadoud Hendaoui.

Secrétaire Générale : Nadia Dhouibi.

Trésorier : Ramzi Hmadi.

2021S00907APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association développement durable-économie sociale et solidaire (D 2 E 2S)

Adresse : Bureau Maître Chawki Abdennadher, Avocat Rue Haffouz, imm. Intilaka B3-4ème Etage - Sfax.

Objet : Association civile active dans le domaine de développement durable et de l'économie sociale et solidaire (association de développement).

Objectifs :

- Développer l'économie sociale et solidaire sur le plan régional et local par le biais de la justice sociale afin de réduire la pauvreté surtout chez les jeunes diplômés, offrir l'emploi décent et améliorer l'initiative économique et renforcer la solidarité sociale.

- Etablir et concevoir un nouveau modèle de développement régional égalitaire qui respecte le développement durable et adhère aux normes de la bonne gouvernance et du principe de la démocratie participative.

- Trouver une solution au phénomène de la migration clandestine par le biais du développement et définir ses causes profondes comme la pauvreté, le chômage et présenter des solutions à travers la création et la conception d'alternatives et des solutions spécifiques de développement surtout dans les régions intérieures qui offrent aux jeunes les assises d'une vie décente et leur permettant leur fixation dans leur pays.

- Réaliser des études et recherches de terrain spécifiques aux conditions économiques, sociales et culturelles des régions défavorisées et les classes fragiles et présenter des recommandations et des propositions de modèles de projets pour les parties concernées et assurer leurs implantations au niveau régional.

- Appui aux, jeunes dans la société et fournir les instruments qui leur permettent l'appropriation des nouvelles technologies.

- Renforcer les acquis de la modernité comme les valeurs de la démocratie, la liberté, la justice dans tous les domaines et faire valoir les acquis historiques de notre pays et en premier lieu, la gratuité de l'éducation, la santé, la liberté de la femme et la lutte pour la légalité du genre.

- Présenter une approche environnementale pour faire face aux défis environnementaux liés au changement climatique et l'érosion des côtes maritimes, la pollution de la mer à travers la conception de projets ambitieux et une stratégie de développement économique spécifique aux villes côtières pour renforcer l'infrastructure durable et la lutte contre la pollution et l'érosion maritime.

- Renforcer les interventions sociales aux ayants droits, des personnes de favorisées, des personnes à mobilité réduite et les catégories des jeunes fragiles afin d'assurer leur insertion sociale et améliorer leur accès au marché de l'emploi pour leur assurer leur dignité.

- Réaliser des activités culturelles, intellectuelles créatives afin de développer la culture des droits humains, de la citoyenneté, l'égalité des chances, la participation la solidarité, la tolérance le rejet de la violence et le refus du terrorisme, l'enracinement d'appartenance à la nation, le respect du sang des martyrs, le renforcement des valeurs de la République et l'implantation de la justice sociale.

- Renforcer et valoriser les qualifications des jeunes à travers la formation, l'appui et l'encouragement pour la responsabilisation pour participer à la création de la richesse dans divers secteurs surtout dans le domaine de la nouvelle technologie.

Dossier d'inspection n° : 50731 le 16/4/2021

Mohsen Ben Chibani : Président.

Chawki Abdennadher : Secrétaire général.

Salwa Ayadi : Trésorière.

Walid Hajji, Dalenda Ayadi, Najeh Cherif, Hanen Ben Hassana, Malek Jerbi, Elhem Khbou : membres.

2021X00816APSF1

Création d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture Agricole

Suite à la demande de création d'un GDA en date du 13/11/1989;

Il a été crée un Groupement de Développement Agricole comme suit :

Délégation : Kalaa Khasba.

Dénomination : Station Kalaa Djarda 1 SKD1.

Zone d'activité : Sidi Ahmed Salah.

Siège social : Sidi Ahmed Salah.

Nom du président : Adel Ben Mouldi Ounalli.

Missions :

- La protection et l'équipement du périmètre d'intervention.

- L'accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérant.

2021402137APSF1

Homologation de résolutions

Nomination de Comité des Copropriétaires

IMMEUBLE MOULINVILLE CENTRE SFAX

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale du 6/8/2020 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax sous le numéro de l'enregistrement 21802474 de la quittance M059156 daté le 18/8/2021.

Il a été décidé la nomination du nouveau comité :

- La présidente du syndic : Mme Sallem Sameh.

- Secrétaire générale : Mme Zouari Ikram.

- Le trésorier : Mr Agmi Hafedh.

2021X00946APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tél : 71.709.776 / 71.709.742

Fax : 71.709.778

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : La société CIAR, CIE INTERNATIONALE ARABE DE RECOUVREMENT dument

représentée par son directeur général ayant son siège social à 3 Rue de Hollande 1000 Tunis R.P, Tunis domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana,

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

La partie saisie : Senda Bougatfa, domiciliée au 19 rue Sahnoun Amilcar Tunis, et à la résidence Zahra appartement numéro 18 La Marsa Tunis, et au cabinet de son avocat Maître Anissa Attabai sis à 5 Rue Korboss Mutuelle ville 1082 Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du TF n°97063 Tunis, dénommé "Dar Senda" situé à la résidence à Marsa Tunis, Rue de Stade, d'une superficie totale de (212m²) dont la propriété est inscrite le 7/6/2006 (registre Tunis 60/8 Numéro 550), l'immeuble objet de vente représente une petite villa qui fait partie de la résidence "Zahra el Marsa". Il s'agit d'un duplex composé d'un sous sol ; un au rez-de-chaussée; un premier étage et un jardin, le sous sol se compose d'un parking, et des escaliers menant au premier étage et un local pour chauffage d'une superficie totale 66m², le rez-de-chaussée se compose d'un hall d'entrée, puis un hall de réception, une chambre, toilette et une cuisine menant au deuxième étage d'une superficie totale de 72m² et puis un jardin, le premier étage se compose d'un hall une salle de bain, deux chambres d'enfants, et une autre chambre, et une autre salle de bain d'une superficie totale de 74m². Le bâtiment et fait de brique et un faux plafond décoré de plâtre et la menuiserie en bon état et le sol en marbre.

Les charges : l'immeuble est grevé des charges suivantes :

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 9/6/2021 au profit de saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (374.901, 018 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 21/9/2021 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance Tunis 1.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis 1.

2021T00820VEPA1

Vente immobilière

1- Poursuivant : Abdelaziz Hadj Ahmed chez son avocate maître Yosra Hadj Ahmed demeurant à 6 rue Mohamed Hejaij immeuble tej 2ème étage bureau b 2-2 Ariana

2- Avocate poursuivante : Maître Yosra Hadj Ahmed demeurant à 6 rue Mohamed Hejaij Immeuble Tej 2ème étage bureau b 2-2 Ariana.

3- Partie saisie : les héritiers de Alala Ouni :

- Fatma Ouni sis au n°57 rue Salem Ben Massoud (ancienne rue 6594) cité Ibn Khaldoun Tunis.

- Mohamed Ouni sis au n°57 rue Salem Ben Massoud (ancienne rue 6594) cité Ibn Khaldoun Tunis.

- Sami Ouni sis au n°57 rue Salem Ben Massoud (ancienne rue 6594) cité Ibn Khaldoun Tunis.

- Basma Ouni sis au n°57 rue Salem Ben Massoud (ancienne rue 6594) cité Ibn Khaldoun Tunis.

- Salem Ouni sis au n°57 rue Salem Ben Massoud (ancienne rue 6594) cité Ibn Khaldoun Tunis .

- Tarek Ouni sis au n°57 rue Salem Ben Massoud (ancienne rue 6594) cité Ibn Khaldoun Tunis.

4- Immeuble saisi : tout l'immeuble objet du titre 73989 Tunis dénommé «dar essafa» sa surface est de 120 mètres carrés correspondant à 120 parts l'immeuble contient une construction d'un état moyen utilisé comme habitat composé d'un rez-de-chaussée contenant un salon, un séjour, une chambre, une cuisine, une toilette et un couloir qui desserve une terrasse et des escaliers qui mènent à un premier étage contenant une terrasse non couverte un salon deux chambres une cuisine une toilette et un couloir couvert ainsi qu'une véranda située au milieu non couverte et une véranda située dans la façade couverte sis au n°57 rue Salem Ben Massoud (ancien rue 6594) cité Ibn Khaldoun Tunis.

5- Le prix de vente de l'immeuble : sur la base de l'ordonnance sur requête n°30546 délivrée par le tribunal de première instance de Tunis en date du 11/02/2019 l'expert Bechir Ben Khalifa par son rapport rendu le 22/9/2020 a fixé le prix de vente de l'immeuble au prix de cent vingt mille sept cent dinars cinq cent millimes (120700 d 500).

6- Date d'audience vingt et un septembre deux milles vingt un (21/9/2021) à neuf heures du matin et suivants devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis.

7- Visite des lieux : la visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier de charges et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que voie d'avocat après avoir consigné le tiers du prix initial à la caisse des dépôts et des

consignations ou par la présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable sauf s'il s'agit d'un copropriétaire en cas de licitation, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2021R02173VEPA1

Vente aux enchères publiques

Nom, prénom, profession, domicile et qualité du créancier avisé : Karim ben Mohamed Khiri Bennani, propriétaire de station de lavage autos, domicilié à Cité El Karma - Kasserine.

Nom, prénom, profession, domicile et qualité du détenu : Majdi Ben Slah Eddine Ben Touhami Bannani, agriculteur, domicilié à Cité El Karma 2 - Kasserine.

Nom, prénom, et domicile de l'avocat : Me Hayet Zehani Mhamdi, sise à Rue 13 août à côté du Lycée Abou El Kacem Chebbi - Kasserine.

L'immobilier en vente : Tous les biens qui sont raisonnablement attribués à la propriété objet du titre foncier n°39741 Kasserine nommé «Douaa», qui couvre 13465 mètres carrés, située à Bouzguem, délégation de Kasserine Sud et c'est une parcelle de terrain agricole plantée d'oliviers limitée du côté Nord Mohamed Ben Abdelhafidh Bannani, du côté Est Hammadi Mahmoudi, du côté Sud Aymen Ben Slah Eddine Bannani avec la route qui sépare le parcelle Aymen Bannani et la parcelle de Majdi Bannani, et du côté Ouest Ezzine Mahmoudi.

Montant d'ouverture : Trente mille trois cent quarante quatre dinars.

Date et lieu de la vente : Le lundi 20 septembre 2021 à 9h et les heures suivantes à l'arrondissement des ventes immobilières au tribunal de première instance de Kasserine.

Conditions d'observation et de visite du bien : Tous les jours de la semaine pendant les heures de travail administratif.

2021R02174VEPA1

Vente d'immeuble aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Après rabaissement de 40% de la mise à prix initiale

Saisissant : Mahbouba Bent Joumaa el Baccouche, demeurant à la Rue de la Chebba El Guedhabna délégation de la Chebba gouvernorat de Mahdia, titulaire de la CIN 08262990 délivrée le 28-11-1996.

Avocat poursuivant : Maître Manaa Kacem avocat à la cour d'appel, demeurant à l'avenue 02 mars 1934 immeuble Hajer, deuxième étage, Mahdia, titulaire du matricule fiscal Q827689.

Saisi : Abdelkarim Ben Amor Ben Mouhamed el Assoued, demeurant à cité el Hmada El Guedhabna délégation de la Chebba gouvernorat de Mahdia, titulaire de la CIN 03977097 délivrée le 15-5-2000.

Immeuble saisi : Terrain agricole sis à la place dite Hinchir Echebri dans la forêt de la Chebba, délégation de la Chebba, gouvernorat de Mahdia, d'une superficie de trois hectares, il contient 81 oliviers et autres arbres fruitiers, limité au nord par les héritiers de Habib Lassoued, à l'est par Hada Bent Amor Lassoued, au sud par Mahjoub Ismail, un chemin agricole et les fils de Nasr et à l'ouest par Mouhamed et Salem Ben Amor Lassoued.

Mise à prix : Après l'avoir rabaisser de quarante pour cent (40 %) la mise à prix est fixée à vingt trois milles trois cents quarante dinars (23.340 .000d).

Date, heure et lieu de l'adjudication : l'adjudication ajournée est fixée pour lundi 4 octobre 2021 à partir de 9h du matin devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est possible tous les jours de 9h à 17 h.

2021S00889VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant rue Houland n°3 Tunis, Immatriculée aux RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Bouchama Ben Khemaies Abassi, Titulaire de la CIN n°05557050 demeurant à Hergla 20 rue de Bizerte.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

Des parts indivises d'une superficie 475.5 parts, du titre foncier n°17289 Sousse, parcelle n°B1499, d'une superficie totale de 3804 m², consistant en un terrain nu, situé à Hergla.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 20/9/2021 à 9h.

Mise à prix :

Cent quarante deux mille six cent cinquante dinars (142.650,000D) avec les frais et honoraires taxés

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S00916VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RN E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancière saisissante.

Partie saisie :

Monsieur, Seifeddine Ben Ridha Erguez titulaire de la C.I.N. n°09311187. Demeurant à Akouda Cité El Izdihar.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°16902 Sousse, parcelle n°226, d'une superficie de 4840 m², située à Chat Meriem, consistant en un terrain agricole implanté d'oliviers.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse2 le 20/9/2021 à partir de 9h.

Mise à prix :

Quarante huit mille quatre cent dinars (48.400.000 D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S00917VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Asma Bent Salem Dhifallah, titulaire de la CIN n°09272822, demeurant à rue Slaheddine Bouchoucha Kalaa Kebira Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Imad Eddine Chebaane, avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi : Des parts indivises 110 parts, (110 parts / 9280 parts) revenant à Madame Asma Dhifallah, titre foncier n°3682 Sousse, consistant en un terrain nu, situé à Kalaa Kebira, d'une superficie de 110m².

Date et lieu de l'adjudication : Tribunal de première instance de Sousse 2 le 20/9/2021 à 9h.

Mise à prix : Dix neuf mille huit cents dinars (19.800,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation : L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix.

2021S00918VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Kamel Ben Mohamed Lahbib Ben Mahmoud Charfi commerçant, CIN 01083854 demeurant à 44 rue Ali Ben Khlifa Manzeh 1 Tunis, à rue de Tunis km2 rue Abou Youssef Elkanadi Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «lahbib 2» objet du TF n°96398 Sfax sis à la route de Tunis km2.5 précisément à la rue Abou Youssef Elkendi dérivé de la rue abou silt andolsi et à 250 mètres de la mosquée taktak et de la section nord de la municipalité de Sfax consistant en un terrain nu d'une forme rectangulaire qui contient quelques plantes clôturé du coté sud et est situés dans une zone Ub d'une contenance de 502 m² délimité du coté sud par rue Abou Youssef Elkanadi, du coté nord par Hbib Charfi, du coté est par une entrée et du coté ouest par une entrée.

Mise à prix : (135.000.000) après la réduction du prix du 40 %.

La date et lieu de la vente : le 4/10/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00932VEPA1

Vente aux enchères publiques 2ème audience

Après déduction de la mise à prix de 40 %

Partie poursuivante : Oussama Ben Mohamed Bechir Zraier dont le domicile élu est au cabinet Maître Abdelmonem Kioua, Avocat près de la cour de cassation, dont l'étude est au B7, résidence Maya, Av Hédi Nouira, Ennasr I, 2001, Ariana.

Partie saisie : Mohamed Ben Abdelaziz Ben Fourti Ferjani, titulaire de CIN n°04600884, dont le domicile est sis à 64 rue 4004 cité Ezzouhour 3 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Abdelmonem Kioua avocat près de la cour de cassation dont l'étude est au B7, résidence Maya, Av Hédi Nouira, Ennasr II, 2001, Ariana. MF n°1062266/A

Immeuble mis en adjudication : La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété à la partie saisie, objet du titre foncier n° 2397 Manouba dénommé «ESSALEM 46», d'une

superficie de 327 mètres carrés, sis à cité les jardins de Denden Manouba, il s'agit d'un immeuble clôturé contenant un bâtiment subsidiaire au rez-de-chaussée du côté nord du terrain composé d'un entrepôt et une cuisine extérieure et d'un bâtiment principal de type jumelé avec un terrain du côté sud est, composé d'un rez-de-chaussée comprenant un salon une salle de séjour, une toilette, une cuisine et un séchoir et un étage conduisant à travers un escalier au toit de la maison, comprenant un couloir, trois chambres à coucher, une salle de bain et une chambre parentale avec salle d'eau. La totalité de la superficie couverte est de 286 mètres carrés.

Mise à prix : La mise à prix est fixée, près réduction de 40%, à Deux cent quatre-vingt-cinq mille et quatre cent quarante-neuf dinars et 400 millimes (285.449, 400 D) auquel s'ajoutent quatre milles et quatre cent trois dinars et 440 millimes (4403, 440 D) au titre des frais judiciaires de la première audience auquel s'ajoutent les frais judiciaires de la deuxième audience.

Date et lieu de la vente : Mercredi 22 septembre 2021 à 9 Heures du matin et suite devant la chambre des criées du Tribunal de Première instance de Manouba sis à route de Mateur Kilomètre 7 Manouba.

Visite de l'immeuble mis en vente : Pendant la journée durant toute la semaine. Pour de plus amples renseignements, un exemplaire du cahier des charges est à la disposition des éventuels acquéreurs auprès du greffe du tribunal de première instance de Nabeul et à l'étude de l'avocat poursuivant.

La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un Avocat et après la consignation au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable du même montant. Pour les étrangers ils doivent obtenir au préalable une autorisation du gouverneur de Manouba.

2021402130VEPA1

Vente Immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : La Société Tuniso-Qatari de Recouvrement (T.Q.R.), S.A., sise à l'immeuble Premetal rue Hédi Karray, centre urbain nord Tunis, Registre de commerce Tunis n°B116622003. En sa qualité de créancière saisissante.

Partie saisie : Abdellatif Ben Abdelmajid Ben Taieb Jmaiel C.I.N. n°00219019. Demeurant 2 Rue El Ghazi Marsa las Pins - Tunis, son domicile élu au cabinet de Maître Mohamed Hédi Lakhoua Rue Docteur Calmette n°13 Mutuelle ville - Tunis.

En sa qualité de créancier et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

L'immeuble se situe 2 Rue El Ghazi Marsa les Pins. Tunis, et consiste en une villa ouvrant sur la partie ouest. Il se compose d'un rez-de-chaussée d'un étage (Duplex) bâti sur une parcelle d'une superficie de 475 m² (475 parts) objet du titre foncier n°69747 Tunis dénommé «Jmaiel» composé de la parcelle n°106 du plan parcellaire du T.F. n°57752 Tunis.

- Rez-de-chaussée : d'une superficie couverte de 147 m² contient une véranda, un séjour, une salle à manger, une cuisine, un séchoir, une salle d'eau et des escaliers menant au 1 étage.

- 1er étage : d'une superficie couverte de 109 m² contient 4 chambres à coucher, un dressing, une salle de bain, un balcon et une terrasse.

- L'aménagement extérieur : l'immeuble est entouré d'une clôture d'une hauteur de 2 mètres. La façade de l'immeuble contient 2 portes, une porte d'entrée principale, et une porte du garage. La villa est entourée par des trottoirs en carrelage et un jardin.

- Les limites de l'immeuble : des cotés nord sud et Est : des maisons propriétés d'autrui. Du coté Ouest : Rue El Ghazi.

- Les composants de l'immeuble : la maison est bâtie en 1985. Le toit est en dalle, les murs extérieurs en double cloison. Le sol du séjour et de la salle à manger est en carrelage (40 cm x 40 cm), le sol des autres pièces est en carrelage ordinaire (25 cm x 25 cm). Les escaliers sont habillés en marbre importé d'Italie. Les portes et fenêtres sont en bois. Le séjour est équipé d'un chauffage classique, les équipements sanitaires sont anciens mais en bon état. L'immeuble est équipé du chauffage central et des réseaux d'eau potable, de l'électricité, du gaz naturel et d'assainissement.

L'immeuble est situé dans une zone d'une valeur immobilière élevée à la cité des Pins La Marsa qui est un quartier résidentiel de standing habitée par une catégorie sociale aisée, avec des villas implantés sur des parcelles d'une grande superficie. Elle est avoisinante à des marchés, établissements sanitaires, éducatifs, stations de transports ainsi que les grandes surfaces commerciales (Carrefour, Magasin général, Tunisia Mall …), les espaces de loisirs (les plages, parc d'attraction au Berges du Lac) et les zones touristiques (Marsa Corniche, Sidi Bousaid, Carthage, Gammart).

Mise à prix :

Un million deux cent vingt deux mille neuf cent cinquante et un dinars et 750 millimes (1.222.951,750) hors frais.

Date et lieu de vente :

Le mardi 28 septembre 2021 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Tunis.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021402138VEPA1

Vente Immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Société Tunisienne de Recouvrement de Créances. S.A., sise 52 avenue Habib Bourguiba Immeuble STB. Registre de commerce n°B196131999. M.F. n°719413 J. En sa qualité de créancière hypothécaire saisissante.

Parties saisies :

Les Héritiers de feue Aziza Bent Chedly Ben Amor Mamlouk, à savoir :

Ses filles : - Dalenda Bent Mohamed Salah Ben Mohamed Ben Miled.

- Sonia Bent Mohamed Salah Ben Mohamed Ben Miled.

- Radhia Bent Mohamed Salah Ben Mohamed Ben Miled.

- Hamida Bent Mohamed Salah Ben Mohamed Ben Miled.

- Rachida Bent Mohamed Salah Ben Mohamed Ben Miled.

- Et son fils Mohamed Najmeddine Ben Mohamed Salah Ben Mohamed Ben Miled, demeurant tous à la Rue Avicenne (Ibn Sina) n°2 Radés - Ben Arous.

En leur qualité d'héritiers de la créancière hypothécaire feu Aziza Mamlouk et parties saisies.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis (Matricule Fiscal : 513271Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

L'immeuble objet du titre foncier n°67946 Tunis dénommé «Aziza» d'une superficie de 108 mètres carrés qui se compose de la parcelle 1 d'une superficie de 59 m² dont le sol n'appartient à l'immeuble (elle n'appartient à l'immeuble qu'à partir des bornes verticales «AB» et «CD» du plan du titre.

L'immeuble se situe au sud ouest de la mer, précisément à la place Sidi Hsine à Sidi Bousaid délégation de la Marsa gouvernorat de Tunis.

Il s'agit d'une parcelle de forme convexe avec la façade principale au sud et donnant sur la place Sidi Hsine dont les limites ont été constatées sur les lieux en partie par la place précitée, le reste par des immeubles limitrophes et qui sont directement accolés.

L'immeuble contient une construction avec un rez-de-chaussée et un étage.

- Rez-de-chaussée : dont l'entrée principale est orientée au Sud Est, mène directement au hall attenant à un séjour qui donne sur une cuisine. A sa droite un espace ouvert aboutissant à sa gauche à une salle de bain. Tout le rez-de-chaussée est d'une superficie de 49 m².

- 1er étage : on y accède par des escaliers partant du rez-de-chaussée menant à un salon aboutissant à un séjour, qui donne sur un espace avec à sa droite une chambre à coucher attenant à un bureau. Le dit espace mène à une salle de bain et une chambre à coucher par sa gauche.

Cet étage est d'une superficie de 98 m². A noter que le salon, le séjour et la chambre située du coté gauche n'appartiennent pas à la construction au niveau de son sol.

Mise à prix : Après réduction de 40 % :

Sept cent cinq mille six cent dinars (705.600,000) hors frais.

Date et lieu de vente : Après report de l'audience : Mardi 28 septembre 2021 à partir de 9 Heures au tribunal de première instance de Tunis.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021402139VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV.

Le débiteur saisi :

La SOCIETE AGRO SEC, société à responsabilité limitée, son siége social est au 26 avenue Habib Bourguiba, Nadhour, Zaghouan, identifiant tunique RNE n°1185119V, (RC Zaghouan n°B0614762011).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour, exerçant dans le cadre d'une société professionnelle d'avocats dénommée "Internationale Avocats Conseils" 37 bis, rue Ali Zlitni, El Manar 3, Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

La totalité des parts indivises appartenant à la société AGRO SEC, soit les (12019, 062/106400) dans la propriété dénommée «Henchir JBIBINA» objet du titre foncier n°1032 Zaghouan situé à Bir Chaouech, Ennadour, Zaghouan. Les parts indivises consistent en un lot de terrain avec clôture, d'une superficie composée d'une bâtisse en cour de construction sur 465 m², d'une unité industrielle en charpente sur une surface de 1559 m² clôturée.

Mise à prix : Deux cent vingt mille huit cent seize dinars 500 millimes (220.816 D, 500).

Date et lieu de l'adjudication : lundi 4/10/2021 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Zaghouan.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2021402141VEPA1

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'AGO

FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUE

S.A «METALPLAST»

Au capital de 811.080 TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 000 630 B/AM/000

Identifiant Unique : 000630B

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 21 septembre 2021 à 9h 30 à l'hôtel Movenpick Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur les comptes consolidés de l'exercice 2019.

2) Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers consolidés 2019

3) Pouvoirs donnés au porteur du PV de l'AGO.

2021R02170SANB3

Convocation à l'AGO

FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUES S.A. «METALPLAST»

Au capital de 811.080 TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 000 630 B/AM/000

Identifiant Unique : 000630B

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 22 septembre 2021 à 9 heures 30 minutes à l'hôtel Movenpick Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2020 du conseil d'administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4) Quitus individuels aux administrateurs.

5) Affectation du résultat 2020 et fixation du montant de dividende à verser.

6) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2020.

7) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2021R02171SANB3

Convocation à l'AGO

INNOVATIVE TUBE COMPANY

S.A. «INTUCO»

Au capital de 1.900.000 TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 1691920J/A/M/000

Identifiant Unique : 1691920J

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 21 septembre 2021 à 12 heures à l'hôtel Movenpick Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2020 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4) Quitus individuels aux administrateurs.

5) Affectation du résultat 2020.

6) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2020.

7) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2021R02172SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société KELIBIA BEACH

SA au capital de 6.000.000 DT

Siège social : 14 rue Samarkand La Marsa Tunis

MF/IU : 0601469E/A/M/000

CNSS : 209477-54

Messieurs les actionnaires de la société Kélibia Beach SA, sont convoqués pour se réunir en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 22 septembre 2021 à 8h (Heure de Tunis) à l'Hôtel «Kélibia Beach» sis à la zone touristique El Mansoura - Kélibia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des délais, modes et date de la convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

- Mise à jour des modes de convocation et de déroulement des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales pour se conformer aux conditions sanitaires à l'égard de la situation pandémique.

- Mise à jour des statuts.

Les documents afférents à cette assemblée générale sont à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi, et ce, dans notre hôtel sis à la zone touristique El Mansoura - Kélibia.

2021R02175SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société KELIBIA BEACH

SA au capital de 6.000.000 DT

Siège social : 14 rue Samarkand La Marsa Tunis

MF/IU : 0601469E/A/M/000

CNSS : 209477-54

Messieurs les actionnaires de la société Kélibia Beach SA, sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 22 septembre 2021 à 7h (Heure de Tunis) à l'Hôtel «Kélibia Beach» sis à la zone touristique El Mansoura - Kélibia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des délais, modes et date de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Lecture des rapports de gestion pour les exercices 2019 et 2020 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2019 et 2020 ;

- Approbation des rapports de gestion et des états financiers relatifs aux exercices 2019 et 2020 ;

- Affectation des résultats des exercices 2019 et 2020 ;

- Approbation des conventions et opérations réglementées rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales effectuées au cours des exercices 2019 et 2020 ;

- Détermination des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration pour les exercices 2019 et 2020 ;

- Quitus aux membres du conseil d'administration pour leurs gestions des exercices 2019 et 2020;

- Renouvellement / Nomination / Démission des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices (2021, 2022 et 2023);

- Questions diverses.

Les documents afférents à cette assemblée générale sont à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi, et ce dans notre hôtel sis à la Zone touristique El Mansoura - Kélibia.

2021R02176SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

POLYCLINIQUE DU CAP BON

Société Polyclinique du Cap Bon

SA au capital de 10.000.000 DT

Siège social : MC 27 Menzel Temime - Route Kelibia

MF : 1139899A/A/M/000

Identifiant unique : 1139899A

Messieurs les actionnaires de la société Polyclinique du Cap Bon sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra samedi le 25 septembre 2021 à 10H au siège de la société Polyclinique du Cap Bon à Menzel Temime km 1, MC 27 route de Kelibia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire après les délais réglementaires.

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2020.

- Affectation des résultats et quitus aux administrateurs.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Situation financière de la Polyclinique du Cap Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

- Jetons de présence alloués aux administrateurs

- Attribution des pouvoirs.

Les documents relatifs aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2021402126SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SINGAPORE TUNISIAN INVESTMENT COMPANY «STIC»

Société anonyme

Au capital de 79 926 240 dinars

Siège social : Hôtel The Résidence Les Cotes de Carthage - Gammarth

Identifiant unique : 312335/F

Messieurs les actionnaires de la société Singapore Tunisian Investment Company «STIC» sont convoqués à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 23 septembre 2021 à 10 heures du matin au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et délais de convocation

- Augmentation du capital social par compensation de créance

- Modification corrélative de l'article 6 (1er alinéa) des statuts

- Pouvoirs pour les formalités.

2021402128SANB3

Convocation pour l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

De la société Hôtel Dakyanus Tataouine

Société anonyme

Capital : 3.886.300 DT

Siège social : Hôtel Dakyanus Route El Ferch 3200 Tataouine

M.F : 296414H/A/M/000

RC : B135811998

Les actionnaires de la société Hôtel Dakyanus sot invités à assister à l'AGO et l'AGE qui se tiendra le 17/9/2021 au siège de la société à 10H du matin pour délibérer sur les sujets suivants :

- Nomination de l'expert comptable et commissaire aux comptes Mr Khaled Hamza pour les années 2010 ; 2011 et 2012

- Rapport de gestion du D.G pour l'année 2010, 2011, 2012.

- Quitus des membres au conseil d'administration.

- Questions diverses.

2021402136SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemble générale ordinaire

De la société mutuelle de base des services agricoles

Ras Jebel (SMBSA-RAS JEBEL) relative à l'exercice 2020

MF : 007153/Y/N/M/000

CNSS : 034787-61

Le président du conseil d'administration de la société susvisée invite tous les adhérents à assister à la réunion de l'AGO relative à l'exercice 2020 qui se tiendra au siège de la société mutuelle km2 route de Metline Ras Jebel le 17/9/2021 à 16 h, et en cas d'absence du quorum la réunion se tiendra le 8/10/2021 dans sa 2ème convocation au siège de la société mutuelle km2 route de Metline Ras Jebel à 16 h.

L'ordre de jour de cette AGO est fixé comme suit :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'entreprise durant l'exercice 2020.

- L'examen et la discussion des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes au titre de l'année 2020.

- Présentation du projet de résolution en vue de leur discussion et approbation.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'année 2020.

- Questions diverses.

2021T00827SODB3

Communiqué

Mutuelle Assurance de l'Enseignement

Av Ouled Hafouz, BP 61 Bab El Khadhra - 1075 Tunis

Identifiant Unique : 14225P/P/M/000

Elections des Délégués des Groupements

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement informe les adhérents de la MAE des groupements Kairouan et Kasserine et groupements Béja et Jendouba que, selon la convocation publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne le 21 mai 2021 et dans 4 journaux quotidiens Sahafa, Maghrib, Le Quotidien et Le Temps le 20 et 21 mai 2021 et dans le cadre de la continuité des procédures, les adhérents de la MAE sont invités à assister aux élections des délégués des groupements Kairouan et Kasserine pour les années 2020-2021-2022 qui se tiendra à la Succursale MAE avenue de la Victoire n°23 à Kairouan le samedi 4 septembre 2021 de 13H à 16h ainsi que les adhérents de la MAE de groupement Béja et Jendouba sont invités à assister aux élections des délégués des groupements Béja et Jendouba pour les années 2020-2021-2022 qui se tiendra à la Succursale MAE Route du Kef Testour le dimanche 5 septembre 2021 de 10H à 13H.

2021402145SODB3